



Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance ordinaire du 21 mai 2014

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	Ouverture de la séance à 19 h 34.	
Résolution #CÉ 13/14-37	2-	<p>Secrétariat et présences</p> <p>a) Présences et quorum</p> <p>Sont présents(es) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Julie Boucher, enseignante Mélanie Côté, parent Valérie Fugère, parent Nathalie Huchette, directrice Anick Lacaille, parent Gaëtane Langevin, enseignante Karinne Lebel, parent Sonia Poliseño, technicienne du service de garde Anne Richard-Boucher, enseignante Guylaine Thivierge, parent <p>Sont absents (es) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Thérèse Chabot, membre de la communauté Julie Châteauneuf, enseignante <p>Public :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dominique Brault, parent 	Constat
	3-	<p>Parole au public</p> <p>Aucune question</p>	Information
	4-	<p>Mot de la direction</p> <p>Madame Nathalie Huchette informe l'assemblée que, malgré un ordre du jour très chargé, la séance devra prendre fin à 21h30. Les points de décisions s'avèrent importants et incontournables. Toutefois, en ce qui concerne les points d'informations, il y a possibilité de faire parvenir aux membres les documents relatifs à ces points par courriel. Par le fait même, madame Huchette propose de suivre l'ordre du jour jusqu'à 21h15. À ce moment, si plusieurs points n'ont toujours pas été discutés, nous ferons un temps d'arrêt, afin d'établir un ordre de priorité des points à aborder durant la présente séance.</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-38</p>	<p>5-</p>	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé, par madame Guylaine Thivierge, et est résolu:</p> <p>QUE l'ordre du jour, tel que proposé, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la séance 2. Secrétariat et présences 3. Parole au public 4. Mot de la direction 5. Adoption de l'ordre du jour 6. Approbation du compte-rendu du 19 février 2014 et suivis <p>POINTS DE DÉCISION :</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Critères de sélection de la direction d'établissement 8. Code de vie de l'école pour 2014-2015 9. Grille-horaires, grille-matières 10. Politique de projets particuliers à la CSP 11. Dîner de fin d'année avec les élèves et les parents 12. Règles et fonctionnement du service de garde 2014-2015 13. Sondage pour les dîneurs bonifié (SDG) 14. Souper de fin d'année du CÉ 15. Photos scolaires <p>POINTS D'INFORMATION</p> <ol style="list-style-type: none"> 16. Organisation scolaire 17. Bulletin de fin d'année 18. Fête de fin d'année 19. Plan d'action : délai de 10 jours 20. Sécurité des élèves autour de l'école 21. Accueil des parents des futurs élèves du préscolaire 22. Campagne de financement : vente de chocolat 23. Défi Pierre Lavoie 24. Dictée PGL 25. Soirée des bénévoles 26. Formation sur les budgets à l'intention des membres du CÉ 27. Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'Amitié 28. Parole à la responsable du service de garde 29. Parole au représentant du comité de parent 30. Parole aux membres 31. Parole à la direction 32. Parole au public 33. Levée de la séance <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-39</p>	<p>6-</p>	<p>Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2014</p> <p>Corrections :</p> <p>Au point 6, on devrait plutôt lire "Suites au procès-verbal du 16 décembre 2013."</p> <p>Au point 8, on devrait plutôt lire "La présentation de l'état de la situation, décrite par un sondage des enseignants et les membres du personnel de l'école par madame Soucy, visait à identifier les principaux irritants."</p> <p>L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Mélanie Côté.</p> <p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>Suites au procès-verbal du 19 février 2014</p>	<p>Adoption</p>
		<p>Au point 3, suivi de l'idée soumise par un membre du public, quant à la création d'un compte individuel lié à chacun des élèves. Madame Huchette informe les membres que ce sujet sera rediscuté lorsque le sujet des campagnes de financement (pour l'année scolaire 2014-2015) sera abordé.</p> <p>Au point 6, suite au questionnement des membres sur la nécessité d'écrire les noms des représentants du public et/ou participants aux séances du CÉ, madame Huchette confirme que nous n'y sommes pas tenus.</p>	<p>Information</p>
<p>Résolution #CÉ 13/14-36</p>	<p>7-</p>	<p>Critères de sélection de la direction d'établissement</p> <p>Discussion entre les membres du Conseil d'Établissement, afin de produire le document visant à faire part des critères de sélection de la direction de l'établissement.</p> <p>Les critères de sélection de la direction d'établissement ont été définis, sans la présence de madame Huchette, et ceux-ci seront transmis à la direction générale de la CSP.</p>	<p>Adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-40</p>	<p>8-</p>	<p>Code de vie de l'école pour 2014-2015</p> <p>Madame Julie Boucher résume le contexte ayant nécessité la révision du code de vie, mis à la disposition des élèves et de l'équipe-école. Suite au fait que les membres de l'équipe-école aient exprimé le besoin de recadrer les règlements, ainsi que les procédures à suivre lors des manquements à ces règlements, un comité a été mis en place. Celui-ci avait le mandat de revoir la forme et l'élaboration du code de vie, afin d'offrir au personnel et aux élèves de l'école de l'Amitié un outil de travail visant à implanter des balises précises, claires et systématiques. Par le fait même, cela assurera une meilleure communication équipe-école/parent.</p> <p>Les règles de vie de l'école de l'Amitié seront inscrites dans l'agenda de l'élève, ou dans le cartable des élèves du préscolaire et du premier cycle. De cette façon, les parents et les étudiants seront bien informés de ce qui constitue le code de vie de l'école. Afin d'inciter l'élève à s'inscrire dans une démarche de bonne conduite et de s'y engager, il sera invité, ainsi que son parent, à signer le code de vie présenté. De plus, on aura facilement accès à un tableau, se retrouvant lui aussi à l'intérieur de l'agenda ou du cartable, qui sera utilisé lors des manquements aux règlements de l'école. Le suivi sera donc facilité, puisque le parent pourra y retrouver le numéro de la règle qui a été transgressée, la date et l'explication qui s'y rattache. Finalement, les signatures de l'adulte de l'équipe-école qui a été témoin du manquement, de l'élève et du parent seront requises.</p> <p>Les règles seront dorénavant divisées en deux catégories, soit celle des manquements mineurs et celle des manquements majeurs (inscrits en caractère gras). Évidemment, la procédure (perte de points) différera selon la catégorie du manquement mis en cause. À cet effet, un manquement mineur entraînera la perte de 3 points, alors qu'un manquement majeur entraînera la perte de 9 points. À chaque début d'étape, l'élève possède 100 points et il devra en conserver un minimum de 83 pour avoir le privilège de participer à l'activité-récompense. Ce système d'émulation vise ainsi à récompenser les efforts des élèves à bien se comporter. Aussi, les conséquences relatives aux manquements majeurs seront plus importantes, s'il y a récurrence.</p> <p>Sur la version finale, la question des allergies sera aussi énoncée de façon claire et précise.</p> <p>Les membres de l'assemblée félicitent grandement les enseignants ayant travaillé à l'élaboration du code de vie présenté.</p> <p>Madame Anick Lacaille propose l'adoption du code de vie.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
	9-	<p>Grille-horaires, grille-matières</p> <p>Compte tenu que la séance prévue en avril dernier ait été annulée, les membres du CÉ ont été invités à se prononcer sur la proposition d'une grille-horaires et d'une grille-matières. Dans cette optique, les membres ont adopté les grilles proposées par le biais d'un courriel. À cet effet, un numéro de résolution a été attribué.</p> <p>Même si les grilles proposées ont déjà été adoptées, celles-ci n'étaient pas à jour et comportent quelques changements mineurs. Par souci de transparence, madame Huchette a préféré en informer l'assemblée.</p> <p>Le temps d'enseignement réparti par les enseignants spécialistes reste le même. Toutefois, quelques changements sont apportés au temps d'enseignement des matières de base. Ceci s'explique par le fait que, par le passé, un certain nombre de minutes était réparti dans ce qu'on appelait le temps de "marge de manoeuvre", ce qui est dorénavant impossible. Ces minutes ont donc été réparties dans les matières d'enseignement de base :</p> <p>Au premier cycle : 2 heures de plus de français</p> <p>Au deuxième cycle : 30 minutes de plus de mathématiques 30 minutes de plus de français</p> <p>Au troisième cycle : 1 heure de plus de mathématiques 30 minutes de plus de français</p>	Adoption
Résolution #CÉ 13/14-34		<p>Madame Huchette informe l'assemblée, qu'à sa demande, les enseignants (es) ont accepté d'assurer une surveillance dès 7h45 et jusqu'à 7h55, lors de leur présence sur la cour d'école le matin, plutôt qu'à 7h50. Ceci sera effectif dès la rentrée scolaire 2014.</p> <p>La grille-horaires est adoptée à l'unanimité.</p>	
Résolution #CÉ 13/14-35		<p>La grille-matières est adoptée à l'unanimité</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
	10-	<p>Politique des projets particuliers à la CSP (PPP)</p> <p>Madame Huchette informe l'assemblée d'une nouvelle politique de la CSP, en ce qui concerne les différents projets particuliers offerts par les établissements de notre secteur.</p> <p>Avant 2004, la direction des différents établissements d'enseignement secondaire se devait de développer et de proposer des projets particuliers dans le but d'attirer une plus forte clientèle, faisant ainsi compétition aux établissements privés. Chaque organisation scolaire se trouvait à être responsable de la viabilité de ses propres projets. Or, le phénomène ayant pris une ampleur trop importante, les écoles de la CSP se sont retrouvées à être en compétition les unes contre les autres. Par conséquent, il y a eu moratoire en ce qui concerne les PPP. C'est donc afin de trouver une solution satisfaisante pour tous que la CSP propose une nouvelle politique.</p> <p>Suite au sondage effectué l'an passé, fort est de constater que le marché des PPP est très peu connu du public. La CSP souhaite s'assurer que les parents connaissent l'ensemble de l'offre des services offerts.</p> <p>La nouvelle politique vise donc à faire la promotion des PPP et souhaite donner la possibilité à tous les élèves, de tous les bassins, d'avoir accès à des projets intéressants et stimulants. Dans cet ordre d'idées, en février dernier, on a proposé de séparer les secteurs en territoires, qui offriraient des offres équitables, sans être identiques. Cette proposition a été acceptée, tout comme celle de solliciter les parents afin que ceux-ci assument un coût raisonnable en lien avec les PPP. La CSP assurera une vigie dans la réalisation des PPP. Évidemment, on souhaite aussi assurer qu'un transport scolaire soit disponible, afin que chaque élève ait accès au PPP de son choix. Par ailleurs, dès le mois de septembre 2014, les parents devront déboursier un montant de 150\$/année scolaire, afin d'assurer le transport scolaire de leur enfant, si celui-ci fréquente un établissement scolaire à l'extérieur de son bassin (PPP).</p> <p>Selon la nouvelle répartition, les secteurs disponibles pour le secteur de St-Jean-Baptiste seraient : Chambly, Mont-Bruno, Polybel et Ozias-Leduc.</p>	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet	
<p>Résolution #CÉ 13/14-41</p>	<p>10-</p>	<p>Que propose la nouvelle politique?</p>	<p>Adoption</p>	
		<p>FORCES</p>		<p>ENJEUX</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • permet de lever le moratoire • Divise le territoire afin de maximiser l'accès aux PPP au maximum d'élèves • Offre un meilleur encadrement en vue d'assurer un standard de qualité • Structure et clarifie les champs d'application et les démarches • Actualise le cadre légal et réglementaire • Insiste sur le devoir de transparence entre les écoles • Redéfinit le principe d'équité à l'intérieur des 2 nouveaux sous-territoires • Insiste sur l'importance de diffuser et de faire connaître les PPP • Précise l'importance du rôle du CÉ : projet éducatif, plan de réussite 		<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et financement du transport • Communication de l'offre de service • Mise à jour du site Web de la CSP • Rythme de déploiement, notamment en lien avec l'actualisation de la division du territoire • Transition pour les élèves qui avaient débuté dans un PPP avant la division du territoire
<p>Madame Huchette doit transmettre la position du CÉ en ce qui concerne la nouvelle politique, avant le 18 juin. Madame Anne Richard-Boucher propose l'approbation de la nouvelle politique des projets particuliers de la CSP.</p> <p>La proposition pour l'approbation de la nouvelle politique des projets particuliers de la CSP est adoptée à l'unanimité.</p>				

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-42</p>	<p>11-</p>	<p>Dîner de fin d'année avec les élèves et les parents</p> <p>Madame Huchette fait part à l'assemblée de l'offre de service de Mario Martin, en ce qui a trait au dîner hot-dog proposé lors de la dernière journée de l'année scolaire, soit le 20 juin 2014.</p> <p>Monsieur Martin propose un menu composé de 2 hot-dogs, des accompagnements, du breuvage et du dessert :</p> <p>Élèves de l'école de l'Amitié : 4.50\$</p> <p>Adultes : 5.00\$</p> <p>Enfants : 2.00\$</p> <p>Madame Valérie Fugère propose l'approbation de l'offre de service de monsieur Mario Martin pour la tenue du dîner hot-dog de fin d'année.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	<p>Adoption</p>
	<p>12-</p>	<p>Règles et fonctionnement du service de garde 2014-2015</p> <p>Madame Sonia Poliseo explique aux membres que le SDG conservera le même document que celui présenté pour l'année scolaire 2013-2014, bien que celui-ci présente quelques ajouts.</p> <p>Par souci d'uniformiser les frais reliés aux services de garde et/ou au service des dîneurs, un sondage comparatif a été fait par la CSP.</p> <p>Les frais relatifs aux "dîneurs occasionnels" passeront de 2.50\$ à 3.00\$ par dîner. Il est possible de faire dîner son enfant à l'école, même si celui-ci dîne habituellement à l'extérieur, à la condition d'en aviser l'école la veille ou, au plus tard, avant 9h00 la journée même. Cela a pour but d'assurer le nombre d'éducatrices requis pour le nombre d'élèves présents.</p> <p>Compte tenu que la distinction entre le service des dîneurs et le service de garde peut sembler ambiguë et ainsi semer la confusion chez les parents, madame Anne Richard-Boucher suggère d'établir clairement les spécificités de chaque service à l'intérieur du document.</p> <p>Le document sera donc modifié avant d'être représenté lors de la tenue de la prochaine séance.</p>	<p>Adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-43</p>	<p>13-</p>	<p>Sondage pour les dîneurs bonifié (SDG)</p> <p>Madame Huchette fait part à l'assemblée du déficit de 866.21\$ entraîné par le ratio 1/25, tel que décidé suite au sondage de l'an passé. Un ratio 1/34 permettrait un surplus de 1200\$. Toutefois, ce surplus, ne pouvant être conservé par notre établissement scolaire, devrait retourner à la CSP. Considérant que le ratio 1/25 est plus intéressant, madame Huchette juge qu'il est pertinent d'accepter le déficit afin de continuer à offrir le même service. Cet avis est partagé par les membres du Conseil.</p> <p>Il est proposé par madame Nathalie Huchette de conserver le service de dîneur bonifié, malgré la présence d'un déficit de 866.21\$.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p> <p>Un sondage doit être acheminé aux parents tous les deux ans, afin que ceux-ci se prononcent sur leur intérêt à ce que leur enfant bénéficie d'un service de dîneur bonifié (1/25) ou d'un service de dîneur de base (1/34). Par conséquent, les parents seront sondés l'an prochain pour l'année scolaire 2015-2016.</p>	<p>Adoption</p>
<p>Résolution #CÉ 13/14-44</p>	<p>14-</p>	<p>Souper de fin d'année du CÉ</p> <p>Par les années passées, un souper était offert aux membres du CÉ lors de la dernière séance du Conseil, afin de souligner la fin de l'année scolaire et, par le fait même, le travail des membres du CÉ tout au long de l'année.</p> <p>Il est proposé par madame Nathalie Huchette de souligner le dernier CÉ du 16 juin, en utilisant le montant disponible dans le budget alloué au CÉ.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	<p>Adoption</p>

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 13/14-45</p>	<p>15-</p>	<p>Photos scolaires</p> <p>Madame Valérie Fugère a reçu plusieurs propositions de différentes compagnies offrant leurs services pour les photos scolaires. Après avoir pris connaissance des différentes publicités, madame Fugère constate que la compagnie Jocelyn Girard demeure celle qui offre le meilleur rapport qualité-prix. De plus, si l'école fixe un contrat de deux ans avec la compagnie, ils nous assurent qu'il n'y aura aucune hausse de prix, en plus d'offrir la mosaïque gratuitement.</p> <p>Il est proposé par madame Guylaine Thivierge de procéder au contrat avec la compagnie Jocelyn Girard pour les photos scolaires de l'année 2014-2015.</p> <p>La prise des photos scolaires aura lieu le 29 septembre.</p> <p>Madame Gaëtane Langevin s'informe de la possibilité de bénéficier d'une pose de groupe spéciale, d'un style différent et sympathique, pour les élèves de 6e année, tel que cela s'est déjà fait lors de certaines années antérieures. Madame Fugère demande à madame Langevin de fournir quelques photos afin qu'elle puisse discuter de la faisabilité avec la personne responsable.</p>	<p>Adoption</p>
	<p>16-</p>	<p>Organisation scolaire</p> <p>Madame Huchette informe les membres qu'il y a une ouverture pour former un troisième groupe pour le 3e cycle, pour l'an prochain. Toutefois, si un élève devait quitter avant le début de l'année scolaire, la création d'un 3e groupe serait compromise puisque le nombre d'élèves inscrit ne serait plus suffisant.</p>	<p>Information</p>
	<p>17-</p>	<p>Bulletins de fin d'année</p> <p>Le bulletin ne sera pas remis lors de la dernière journée des classes, mais sera plutôt envoyé par courriel lors des journées pédagogiques de fin d'année. Une version papier peut-être disponible à la demande des parents.</p>	<p>Information</p>
	<p>18-</p>	<p>Fête de fin d'année</p> <p>Mesdames Julie Boucher et Anne Richard-Boucher confirment que les préparatifs vont bon train. Plusieurs jeux et activités sont prévus afin d'amuser et de divertir les élèves. Les familles seront invitées à fêter avec leur(s) enfant(s) en après-midi. La lettre d'invitation sera envoyée sous peu. L'aide de parents bénévoles sera nécessaire.</p>	<p>Information</p>

Durée	No	Sujet	Objet
	19-	<p>Plan d'action : délai de 10 jours</p> <p>Ce point a été jugé inutile par l'assemblée, puisque les informations liées ont été abordées dans un point précédent.</p>	
	20-	<p>Sécurité des élèves autour de l'école</p> <p>Madame Huchette est préoccupée par la sécurité des enfants aux abords de l'école. En effet, celle-ci est déficiente et doit être corrigée dans les plus brefs délais. En ce sens, madame Huchette a pu s'entretenir dernièrement avec monsieur Dominic Arpin, ingénieur de la CSP, ainsi qu'avec des gens de la municipalité, tous étant venus constater l'urgence de la situation lors de la sortie des élèves à 15h. Tous les gens impliqués n'ont pu qu'établir que des changements importants étaient requis, afin d'assurer la sécurité des élèves. À cet effet, l'ingénieur de la CSP a élaboré un plan visant à améliorer la disposition du débarcadère des autobus et l'accès à la cour d'école pour les élèves. Plusieurs modifications seront effectuées, afin que tout soit en ordre dès la rentrée scolaire. Notons par ailleurs que l'accès au tronçon de route où se trouve le débarcadère des autobus ne sera plus accessible pour les parents.</p> <p>De plus, la municipalité de St-Jean-Baptiste modifiera la réglementation municipale aux abords de la rue Bédard, et ceci sera effectif pour la rentrée scolaire en septembre.</p> <p>Afin de bien faire respecter les nouvelles mesures et d'inciter les élèves et les parents à adopter de nouvelles habitudes, les policiers et le personnel seront présents tout au long de la première semaine de la rentrée scolaire 2014-2015.</p>	Information
	21-	<p>Accueil des parents des futurs élèves du préscolaire</p> <p>L'accueil des futurs élèves du préscolaire ne se fera plus en coopération avec le CPE <i>Roule ta pomme</i>. C'est donc lors de la journée pédagogique du 6 juin 2014 que tous les futurs élèves et leurs parents seront invités à l'école de l'Amitié. Les enfants seront alors répartis en 2 groupes. Dans un premier temps, les enfants seront invités à se retrouver en groupe dans un local où ils pourront s'amuser et faire connaissance. Les parents seront dirigés vers un autre local pour obtenir les informations relatives à la rentrée scolaire de leur enfant. Les services complémentaires (ex. : psychoéducatrice, TES, orthopédagogue...) seront en compagnie des enfants, afin de procéder à diverses observations. En après-midi, lorsque les enfants et leurs parents auront quitté l'école, les groupes seront répartis en ce qui constituera les classes de maternelles lors de la rentrée scolaire, selon ce qui a pu être observé lors des jeux en groupe.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
	22-	<p>Campagne de financement : vente de chocolat</p> <p>Bien que le montant exact reste à confirmer, la vente de chocolat aura permis d'amasser un montant d'environ 3100\$. Les élèves de 5e année se sont d'ailleurs beaucoup impliqués dans cette campagne, ce qui les aidera grandement à payer les dépenses relatives à leur voyage à Québec.</p> <p>Lors de la tenue de la dernière séance du CÉ, certains membres avaient exprimé leurs réticences quant à la promotion de la campagne par le vendeur lui-même. Dans cet ordre d'idées, madame Huchette a rencontré les membres du Conseil Étudiants. Ceux-ci ont rencontré le représentant avant de se charger eux même de la présentation dans chacune des classes. Par ailleurs, les membres ont pu visionner une vidéo de la performance des membres du Conseil Étudiant. L'expérience s'est avérée être un franc succès.</p>	
	23-	<p>Défi Pierre Lavoie</p> <p>Madame Huchette fait part à l'assemblée de l'implication de son frère dans cette cause. Celui-ci a jusqu'ici réussi à amasser un montant de 325\$ qui sera remis à l'école de l'Amitié, dans le but de se procurer du matériel pour l'ergothérapie. Madame Huchette nous informe de la possibilité pour tous de participer à la cause en remettant un don à son frère.</p> <p>Tous les membres félicitent et remercient le frère de madame Huchette pour son implication!</p>	
	24-	<p>Dictée PGL</p> <p>L'événement de la dictée PGL a permis d'amasser un montant de 1802.15\$.</p>	
	25-	<p>Soirée de bénévoles</p> <p>Madame Huchette a assisté à la soirée des bénévoles en compagnie de madame Chantal Wamegni. Toutes deux ont bien apprécié leur soirée.</p>	
	26-	<p>Formation sur les budgets à l'intention des membres du CÉ</p> <p>Mesdames Mélanie Côté et Nathalie Huchette ont toutes deux assisté à la formation. Celle-ci s'est avérée intéressante et enrichissante.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
	27-	<p>Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'Amitié</p> <p>Madame Julie Boucher félicite l'initiative de madame Huchette quant à la présentation de la campagne de financement par les élèves du conseil étudiant. Cette option s'est avérée être un excellent compromis, permettant aux élèves de bien vendre le produit et d'en faire la promotion, sans pour autant exercer de pression sur leurs confrères/consoeurs.</p>	
	28-	<p>Parole à la responsable du service de garde</p> <p>Madame Sonia Polisenno organisera son calendrier (des semaines à venir), dès la semaine prochaine.</p>	
	29-	<p>Parole au représentant du comité de parent</p> <p>Madame Mélanie Côté n'a rien appris de spécifique se rattachant à notre école lors des réunions de parents antérieures.</p>	
	30-	<p>Parole aux membres</p> <p>Madame Valérie Fugère informe l'assemblée qu'elle rencontrera sous peu madame Sylvie Lefebvre (chocolat Lamontagne) et monsieur Steeve Noël (chocolat Humeur), afin d'obtenir les informations relatives aux nouveaux produits qui seront proposés pour les campagnes de financement ultérieures.</p> <p>Madame Fugère en profite pour inviter les membres à réfléchir sur des campagnes de financement qui pourraient être envisagées pour l'an prochain et d'en faire part à l'assemblée lors de la prochaine séance.</p> <p>Madame Guylaine Thivierge se questionne quant à la destination des profits du dîner spaghetti du printemps passé. Celui-ci avait permis d'amasser 4000\$ et les bénévoles impliqués avaient demandé à ce que les profits engendrés soient utilisés dans les 2 ans, dans le but d'offrir des activités à tous les enfants de l'école.</p>	
	31-	<p>Parole à la direction</p> <p>Aucun commentaire.</p>	
	32-	<p>Parole au public</p> <p>Aucune question.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution #CÉ 13/14-46	33-	<p>Levée de la séance</p> <p>Il est proposé par madame Anick Lacaille et résolu :</p> <p>Que la séance soit levée à 21h35</p> <p>Adoptée à l'unanimité.</p>	

Valérie Fugère
Présidente

Nathalie Huchette
Directrice

Guylaine Thivierge
Secrétaire